



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 11 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 11 du mois d'avril (11.04.2023) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 4 avril 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°04/2023-12 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 11 soit 338 voix	M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 2 soit 116 voix	M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE
Nombre de membres absents excusés : 7 soit 201 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Pour le vote du compte administratif, le Comité syndical élit son président de séance, en la personne de M. Thierry DELBREIL, 1^{er} Vice-Président du syndicat, qui prend la parole et présente le compte administratif.

M. Jean-Michel BAYLET, président du syndicat, se retire et ne participe pas au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12 ;

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe « Aménagement Numérique » et les décisions modificatives s’y rapportant ;

Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l’exercice 2022 sont en concordance avec la gestion de l’ordonnateur ;

Vu le compte de gestion du comptable 2022 pour le budget annexe « Aménagement Numérique » ;

Vu l’état des restes à réaliser de l’exercice 2022 sur le budget annexe « Aménagement Numérique » ;

Considérant que les comptes de l’exercice clos 2022 peuvent être constatés, avec mention des restes à réaliser ;

Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2022 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Pour l’exercice 2022, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

		Section d’investissement	Section d’exploitation	Total
REALISATIONS DE L’EXERCICE (Mandats et Titres)	RECETTES	8 698 115,87	572 778,12	9 270 893,99
	DEPENSES	6 338 345,52	292 046,55	6 630 392,07
RESULTAT DE L’EXERCICE		2 359 770,35	280 731,57	2 640 501,92

REPORTS DE L’EXERCICE N-1	RECETTES	2 401 390,82	239 955,28
	DEPENSES	0,00	0,00

	Section d’investissement	Section d’exploitation
RESULTAT DE CLOTURE	4 761 161,17	520 686,85

		Section d'investissement	Section d'exploitation
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	RECETTES	405 000,00	0,00
	DEPENSES	2 006 105,80	0,00

	Section d'investissement	Section d'exploitation
RESULTAT NET CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	3 160 055,37	520 686,85

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique », figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2022 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2022 du Payeur Départemental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **13 AVR. 2023**

Fait à Montauban, le 11 avril 2023

Et de la publication le **18 AVR. 2023**

La Secrétaire de séance

Le 1^{er} Vice-Président

Catherine BOURDONCLE

Thierry DELBREIL




**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

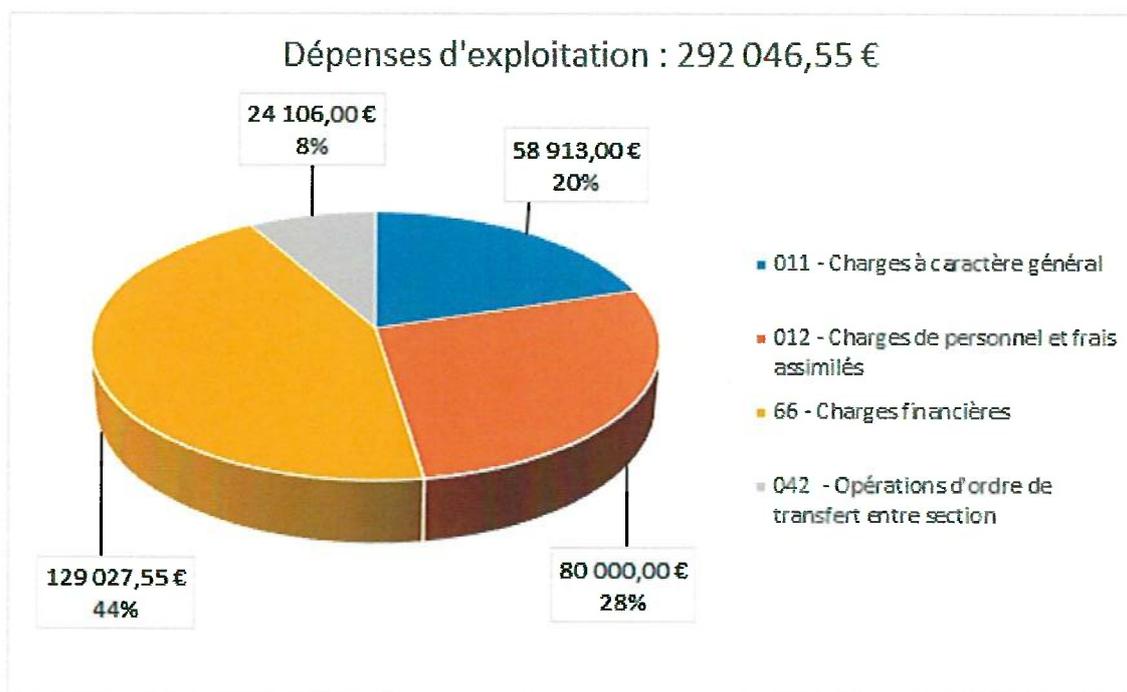
Annexe à la délibération n° 04/2023-12

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif-
Budget annexe M4 « Aménagement Numérique » - exercice 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe (en euros hors taxe) se présentent comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



Les dépenses d'exploitation du budget annexe 2022 se caractérisent, comme l'année précédente, par un poids important des charges financières (44%) relatives aux remboursements des intérêts d'emprunts, mais en baisse d'année en année.

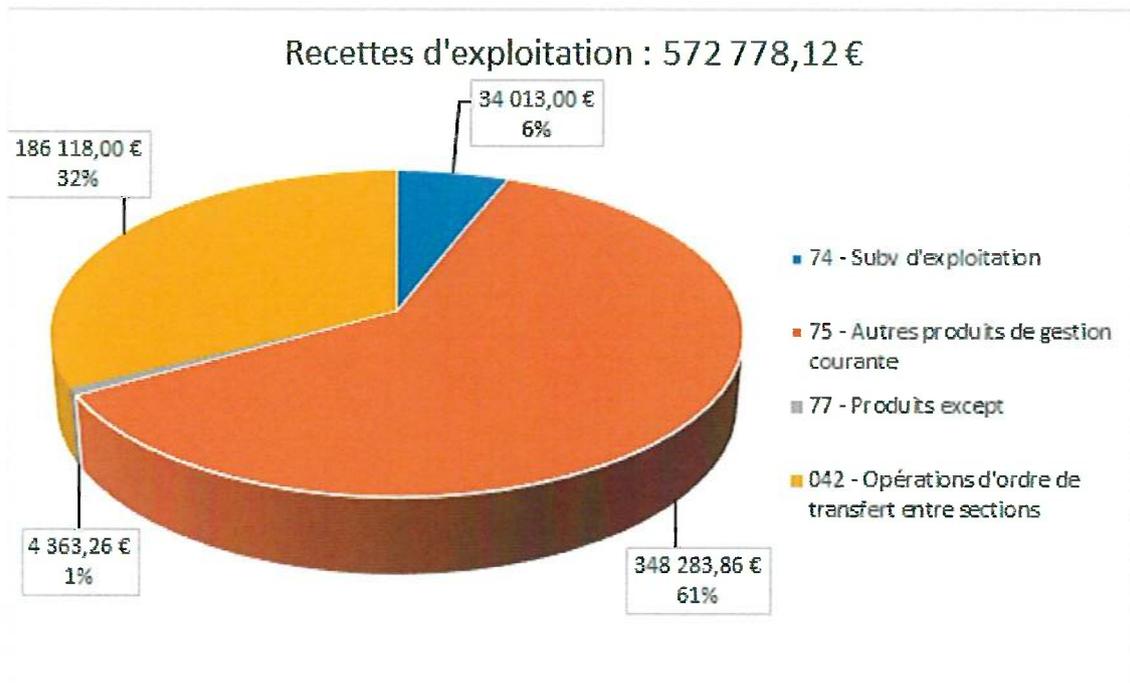
Les amortissements des biens, constitués de travaux réalisés en propre par le syndicat ou par les intercommunalités et mis à disposition du syndicat, restent identiques à ceux des

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

années précédentes pour un montant de 24 106 €. Pour rappel, l'essentiel des amortissements précédents sont désormais assurés par le délégataire, suite à la remise en affermage des biens concernés dans le cadre de la DSP 100 % Fibre.

Les charges à caractère général ont représenté cette année 20 % des dépenses d'exploitation, correspondant à des frais de maintenance restants sur de la boucle locale radio (BLR), mais aussi aux frais nécessaires pour la suppression des réseaux hertziens gérés auparavant par l'opérateur Xilan.

Enfin les charges de personnel correspondent au reversement de 80 000 € du budget annexe vers le budget principal afin de compenser pour partie les charges liées au temps de travail passé sur le budget annexe par les agents du syndicat.



Les recettes d'exploitation du budget annexe sont composées à 61 % de **produits de gestion courante**, à savoir :

- 242 687 € de redevance de contrôle versée par le délégataire
- 105 596,86 € correspondant à la redevance Orange pour la montée en débit au titre de l'année 2021. A noter que cette redevance, comme celle de l'exercice 2020, est vouée à être rétrocédée à la société OCTOGONE FIBRE courant 2023, le délégataire ayant repris les biens MED en affermage depuis le 1^{er} janvier 2020.

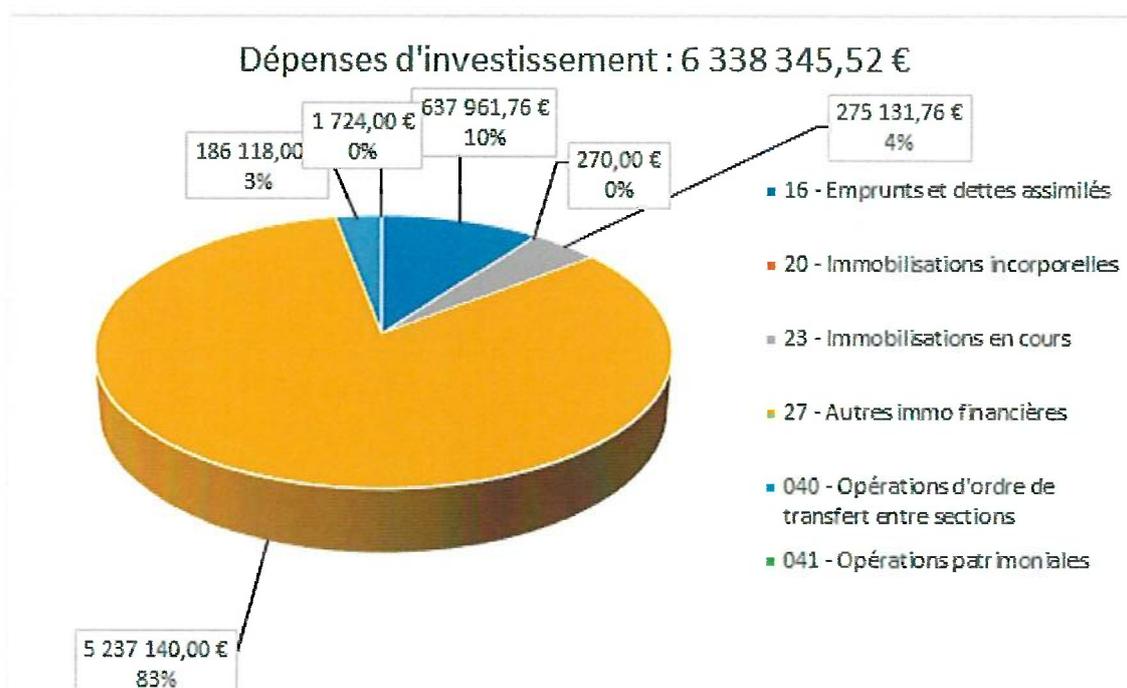
Les recettes d'ordre, d'un montant de 186 118 € correspondent aux **amortissements des subventions** perçues des différents co-financeurs ou partenaires pour le programme, à savoir :

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

- les subventions de l'Etat (FSN)
- les subventions de la Région Occitanie
- les subventions du Conseil Départemental (programme MED/FTTH, réseaux BLR de la CCTC et de la CC2R)
- les subventions des EPCI et communes membres

L'augmentation non négligeable des amortissements de ces subventions (14 989 € en 2020, 90 021 € en 2021) s'explique par l'obligation imposée au syndicat d'amortir les subventions perçues au titre du programme MeD/100% Fibre à compter de l'exercice 2021. L'amortissement de ces subventions sera donc voué à augmenter d'année en année, au rythme des subventions perçues par le syndicat annuellement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



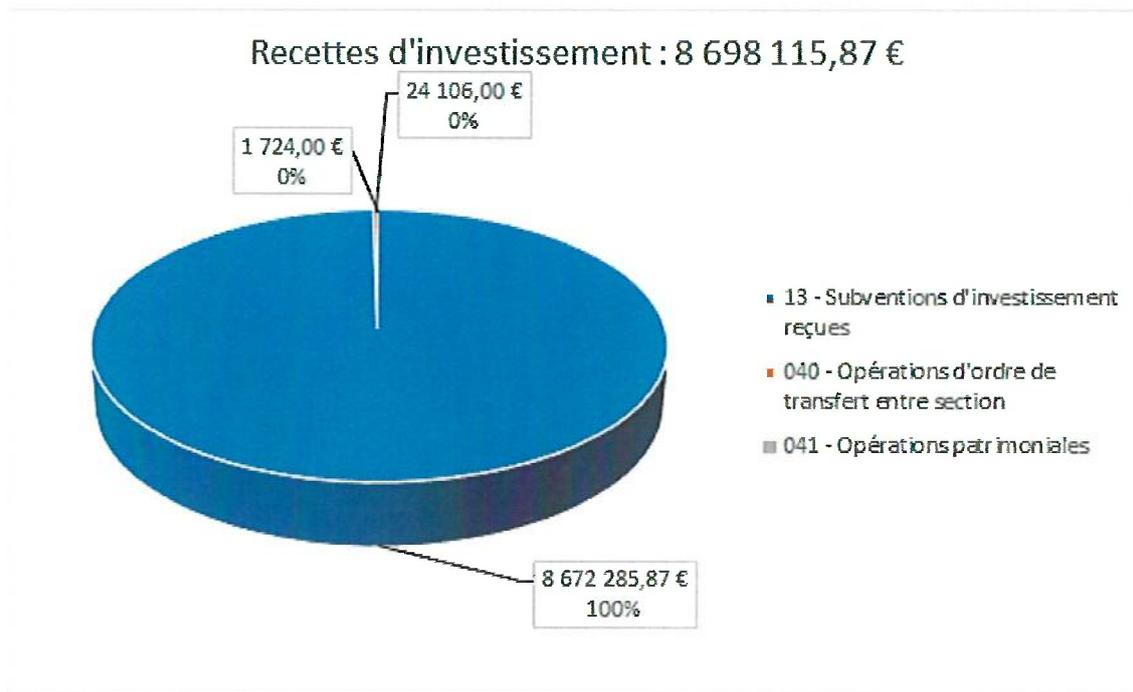
83 % des dépenses effectuées en 2022 s'imputent sur le poste « **autres immobilisations financières** », correspondant au paiement des participations publiques de 1^{er} établissement et de raccordement qui sont versées au délégataire dans le cadre de la DSP durant les 4 premières années de construction du réseau.

4 % des dépenses effectuées en 2022 s'imputent sur les postes de charges « **immobilisations incorporelles, corporelles et en cours** » (chap 20, 21 et 23). Ces charges sont relatives à des travaux de mutualisation de réseaux, aux marchés d'études en cours (AMO...) et aux frais de publication liés à des marchés publics ou à des avenants à la DSP.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

Le **remboursement du capital** des trois emprunts contractés pour financer le projet « montée en débit ADSL » représente 10 % des dépenses d'investissement 2022.

Les dernières dépenses correspondent à des dépenses d'ordre, à savoir **l'amortissement des subventions au chap 040** (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation) ainsi que des **opérations patrimoniales** (intégration de frais d'étude au chap 23).



Les **subventions d'investissement** versées par les membres du syndicat (département, EPCI, communes) et ses co-financeurs (Etat et Région), et inscrites au chap 13 venant financer les projets de « MeD ADSL » et du « 100 % Fibre », représentent quasiment 100 % des recettes d'investissement.

On retrouve ensuite **l'amortissement des biens** (pendant du chap 042 en dépenses d'exploitation) et **des opérations patrimoniales**.

AR Préfecture

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20230411-042023111213-BF

Numéro d'acte : 042023111213

Date de décision : 11/04/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do
budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : BUDGET_ANNEXE_AMENAGEMENT_NUMERIQUE_2
scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 04 2023 12 Approbation CA 2022 du Budget Annexe M4
04 2023 12 note synthétique CA 2022 M4.pdf
feuille de signature CA 2022 - BA M4.pdf
04 2023 11 Approbation CG 2022 Budget Annexe M4.p
Pages II-1 et II-2 du CG.pdf
RAR 2022 BA M4.pdf
04 2023 13 Affectation resultats 2022 M4.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 14:57:25

Date de réception de l'AR : **13/04/2023 14:58:26**